



Garde alternée suite a un déménagement

Par **imbert811**, le **16/10/2010 à 09:48**

Bonjour, rnactuellement en garde alternée, je dois déménager pour mon travail, d'ici la fin de l'année esce que je peux demander la garde exclusive?(sachant que leur père va aussi déménager avant moi) et que c'est une garde alternée provisoire en atente du jurement deffinitif.

Par **mimi493**, le **16/10/2010 à 12:33**

Elle est provisoire parce que divorce en cours et que l'ONC a mis en place cette résidence alternée ?

Par **imbert811**, le **16/10/2010 à 14:38**

c'est le papa qui a demandé la garde alterné, en atendant il doit y avoir une enquête sociale qui n'a pas encore été faite, donc pas de jugement diffinitif, en déménageant tous les deux de notre coté les enfants seront scolarisés ni dans la commune de résidence du père ni de la mienne.. comment dois-je faire pour avoir la garde de mes enfants, je veux les inscrire a l'école proche de mon futur domicile

Par **mimi493**, le **16/10/2010 à 14:55**

Vous devez saisir le juge pour modifier la résidence.
Vous n'avez pas le droit d'inscrire votre enfant dans une autre école sans l'accord de l'autre titulaire de l'autorité parentale.

Par **imbert811**, le **16/10/2010** à **15:22**

comment faire pour modifier la garde? comment puis-je être sûre que c'est moi qui va avoir la garde?

Par **mimi493**, le **16/10/2010** à **16:29**

Il faut faire une requête au JAF par LRAR
Vous ne pouvez pas être sûre d'avoir la résidence exclusive. Prenez un avocat